

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

---

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD76

présenté par  
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

-----

### ARTICLE 5

Rédiger ainsi cet article :

« L'avant-dernier alinéa de l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme est complété par les mots : « dont un document récapitulant les informations sur les caractéristiques, l'intensité et la probabilité de survenance des risques naturels existants sur le territoire concerné ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.